

La protection des êtres humains dans le cadre d'une loi sur la recherche : quelques considérations éthiques à partir de l'exemple suisse

Alberto Bondolfi *

Résumé : En suivant la genèse d'une démarche législative sur la recherche en Suisse, cet article dresse un portrait des motivations des personnes qui l'ont soutenue, des changements au texte de la Constitution fédérale ainsi que de leur signification éthique. Il examine quelques problèmes liés à la recherche de normes et de procédures communes, pour conclure avec quelques considérations portant sur l'institution du « comité d'éthique » et sur son institutionnalisation. Le tout est rédigé pour un lectorat qui, sans être familier avec le système politique suisse, s'intéresse aux mécanismes complexes régissant les rapports entre la sphère morale et la sphère juridique.

*Alberto Bondolfi a fait ses études en philosophie et en théologie à l'Université de Fribourg en Suisse. Depuis 2001, il a reçu le titre de professeur titulaire à l'Université de Lucerne (Suisse) et celui de professeur associé d'éthique auprès de l'Université de Lausanne. Dans l'exercice de ses fonctions antérieures, il a déjà agi comme responsable de l'unité d'enseignement de l'éthique à la Faculté de médecine de l'Université de Zurich.